

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2023

• Séance du 7 avril 2023

• Date de convocation : 28 mars 2023

• Date d'affichage : 28 mars 2023

Nombre de conseillers:

• En exercice: 14

• Présents : 8

• Votants: 12

<u>Etaient présents</u>: Mesdames et Messieurs François GOMEZ, Isabelle LABRUYERE, Pierre SOMMÉ, Jean-Luc HIBON, Antoine BOUNY, Aurélia LUIS MORAIS, Michel COUVERT et Cécile GOMEZ.

A donné pouvoir : M. Christophe LIMA à Mme Aurélia LUIS MORAIS, Mme Sandra CLIQUOT à M. François GOMEZ, M. David AVRIL à M. Pierre SOMME, Mme Yolenne RICHEZ à Mme Isabelle LABRUYERE

Étaient absents non excusés : Mme Lucie LETUPE et M. Jacky FRERE

Secrétaire de séance : M. Michel COUVERT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 40, et procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies et donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

Délibération n°01:

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2022

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, par 2 abstentions (Mme LUIS MORAIS et M. LIMA), le Conseil Municipal,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
 - DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
 - AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Délibération N° 2:

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HIBON, Adjoint au Maire, décide à l'unanimité de voter le compte administratif 2022 qui se décompose comme suit :

INVESTISSEMENT:

Prévus:	878 966, 95 €
Réalisés:	491 611, 51 €
Reste à réaliser :	0, 00 €
Prévus:	878 966, 95 €
Réalisés:	520 438, 54 €
Reste à réaliser :	0, 00 €
EMENT:	
Prévus:	1 237 468, 89 €
Réalisés:	603 117, 27 €
Reste à réaliser :	0, 00 €
Prévus:	1 237 468, 89 €
Réalisés:	1 317 589, 52 €
Reste à réaliser :	0, 00 €
	Réalisés : Reste à réaliser : Prévus : Réalisés : Reste à réaliser : IEMENT : Prévus : Réalisés : Reste à réaliser : Prévus : Réalisés : Reste à réaliser : Prévus : Reste à réaliser :

RESULTAT DE CLOTURE DE L EXERCICE :

Investissement	28 827, 03 €
Fonctionnement	714 472, 25 €
Résultat global	743 299, 28 €

Après en avoir délibéré, par 2 abstentions (Mme LUIS MORAIS et M. LIMA) le Conseil Municipal, à la majorité :

- ADOPTE le Compte Aadministratif de l'exercice 2022,
- AUTORISE Monsieur HIBON à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Délibération N° 3:

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, par 2 abstentions (Mme LUIS MORAIS et M. LIMA), à la majorité :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaitre :

➤ Un excédent de fonctionnement de	66 779, 36€
> Un excédent reporté de	647 692, 89 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	714 472, 25 €
➤ Un excédent d'investissement de	28 827, 03 €
➤ Un déficit des restes à réaliser de	0, 00 €
Soit un excédent de financement de	28 827, 03 €
DECIDE D'AFFECTER le résultat d'exploitation de l'exercice 20	022 comme suit
Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : excédent d'un montant de	714 472, 25 €
> Affectation complémentaires en réserves (1068)	0, 00 €
> Résultat reporté en fonctionnement (002)	714 472, 25 €

Délibération N° 4:

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

28 827, 03 €

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2023 équilibré :

> Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT

Dépenses	627 313, 90 €
Recettes	627 313, 90 €
♥ <u>Section de Fonctionnement</u>	
Dépenses	1 339 951, 25 €
Recettes	1 339 951, 25 €

Le budget présenté fait l'objet d'un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, par 2 abstentions (Mme LUIS MORAIS et M. LIMA), le Conseil Municipal,

- ADOPTE le Budget Primitif 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Monsieur GOMEZ explique que la commune a changé de référentiel budgétaire : depuis le 1^{er} janvier 2023, la commune est passé en M57.

Monsieur GOMEZ indique qu'un des deux prêts bancaires a été soldé l'an dernier.

Monsieur GOMEZ signale que la commune a prévu d'acheter des jeux pour les city et des nouvelles poubelles.

Délibération n°05:

VOTE DES TAXES

Après en avoir délibéré, par 2 abstentions (Mme LUIS MORAIS et M. LIMA), le Conseil Municipal, à la majorité :

• VALIDE les taux de fiscalité proposés comme suit pour 2023 :

Taxe foncière – bâti :	. 45,94	%
Taxe foncière – non bâti:	66, 86	%
Taxe d'habitation:	.16, 72	%
© C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises)	: 6,20	%

• AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Monsieur GOMEZ indique que les taux reste inchangés encore pour cette année.

Délibération n°06:

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 2 abstentions (Mme LUIS MORAIS et M. LIMA), d'accorder à la majorité, une subvention 2023 aux associations listées ci-dessous :

ASSOCIATION	CIATION MONTANT 2023 EN €	
Association sportive Cannectancourt	300	
Association Thies'dance	300	
La bonne entente	300	

Association Thies'band	300
Société de chasse	300
Société de pêche	300
Comité des fêtes	300
Les Amis Saint Albin	300
Association Les Fées	300
Libellule	300
Association la 14-18	300

Le montant de cette subvention sera prélevé sur le compte 65748 « subventions de fonctionnement - autres personnes de droit privé ».

Délibération n°07:

PROPOSITION D'INSCRIPTION « LES SITES FUNERAIRES ET MEMORIELS DE LA GRANDE GUERRE »

L'Association Paysages et Sites de Mémoire de la Grande Guerre souhaite présenter auprès du Comité du Patrimoine Mondial un dossier des dites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale qui comprendra la nécropole française et le cimetière allemand de Thiescourt.

A cet effet, il convient d'adhérer à cette association pour un moment de 100 euros.

Le montant de cette subvention sera prélevé sur le compte 65748 « subventions de fonctionnement - autres personnes de droit privé ».

Après en avoir délibéré, par 2 abstentions (Mme LUIS MORAIS et M. LIMA), le Conseil Municipal, à la majorité :

- SOUHAITE adhérer à cette association,
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Monsieur GOMEZ indique que la commune avait déjà travaillé sur ce projet au dernier mandat. 3 sites ont été sélectionnés dont celui de Thiescourt. Pour mettre en valeur le projet, la commune pourra peut-être être amené à mettre à disposition des habitants un recueil de signatures ou une pétition.

M. SOMME demande ce qu'apportera cette adhésion à la commune ?

Monsieur GOMEZ répond qu'il y a un intérêt touristique pour ce projet et cela montrera notre soutien.

Délibération n°08:

INDEMNITE DE GARDIENNAGE 2023

Monsieur le Maire annonce que le plafond indemnitaire pour le gardiennage d'église communale concernant un gardien ne résidant pas dans la commune est de 120, 97 euros pour l'année 2023.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, par 2 abstentions (Mme LUIS MORAIS et M. LIMA et 1 voix contre (M. BOUNY), accepte, à la majorité, de verser cette indemnité dans sa totalité.

Monsieur GOMEZ explique qu'il s'agit d'une demande récurrente annuelle. Peut-être que l'an prochain il n'y aura plus de prêtre donc peut-être que la commune ne sera plus obligée de payer une indemnité.

Délibération n°9:

PROPOSITION DE PARTICIPATION A LA SORTIE MONTMARTRE ORGANISEE PAR LE CENTRE SOCIAL DE LASSIGNY

Le Centre Social Rural de Lassigny organise le 21 juillet 2023 une sortie à Montmartre avec visite guidée, repas, animation et transport ouvert à tous. Le tarif par personne est 84 euros.

La commune propose de participer à hauteur de 15 euros par personne pour les habitants de Thiescourt.

Après en avoir délibéré, par 4 abstentions (Mme LUIS MORAIS, M. LIMA, Mme LABRUYERE et Mme RICHEZ), le conseil municipal, à la majorité, accepte de participer à hauteur de 15 euros et autorise Monsieur le Maire à engager tout démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Madame LABRUYERE a peur que le Comité des Fêtes réclame une participation à leur prochaine sortie.

Monsieur BOUNY propose de donner une participation en fonction des revenus.

Monsieur GOMEZ indique que ce n'est pas possible.

Délibération n°10:

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

A la demande de la Préfecture, il convient de procéder à la désignation du « incendie et secours» pour mettre à jour l'annuaire de crise 2023.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du SDIS dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Le Conseil Municipal propose de nommer François GOMEZ,

Considérant que François GOMEZ accepte cette mission,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 abstentions (Mme LUIS MORAIS et M. LIMA) désigne, à la majorité .

François GOMEZ en qualité de correspondant incendie et secours.

Monsieur GOMEZ explique qu'il faut très bien connaître la commune et son territoire pour remplir ce rôle.

Délibération n°11:

ADHESION DE LA COMMUNE DE THIESCOURT AU CAUE DE L'OISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a rencontré le CAUE de l'Oise. Le CAUE est un cabinet qui donne des conseils et orientations aux communes. Il a ainsi apporté des informations concernant l'obtention du Label Villages fleuries.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'adhérer à ce cabinet au prix de 210 euros à l'année.

Après en avoir délibéré, par 2 abstentions (Mme LUIS MORAIS et M. LIMA), le conseil municipal, à la majorité :

- **CONFIRME** l'adhésion auprès du CAUE,
- VALIDE le versement d'un montant de 210 euros au titre de l'adhésion 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches et à signer tous les documents relatifs à l'application de cette décision.

Monsieur GOMEZ explique que le cabinet est venu en mairie dernièrement pour donner des conseils.

Délibération n°12:

ATTRIBUTION 'UNE SUBVENTION AUX HABITANTS DE THIESCOURT A UTILISER AUPRES D'UNE ASSOCIATION DE THIESCOURT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 10 euros par habitant de Thiescourt à utiliser auprès d'une association de la commune ou lors d'une manifestation organisée par une association de la Commune sur Thiescourt.

Après en avoir délibéré, par 2 abstentions (Mme LUIS MORAIS et M. LIMA) et 2 contres (Mme LABRUYERE et Mme RICHEZ), le conseil municipal, à la majorité :

- **CONFIRME** le montant de 10 euros par habitant,
- VALIDE le principe d'utiliser cette subvention auprès d'une association de Thiescourt,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches et à signer tous les documents relatifs à l'application de cette décision.

Monsieur GOMEZ indique qu'il avait déjà évoqué cette discussion lors d'une précédente réunion. Il rappelle qu'il attend le retour de la charte des associations pour la présenter aux communes.

Monsieur GOMEZ indique qu'il convient de délibérer sur le principe de financer 10 euros par habitant pour l'adhésion à une association de Thiescourt ou une manifestation organisée par une association Thiescourtoise.

Madame LABRUYERE insiste pour faire d'abord une réunion avec les associations et que l'on expose toutes les informations.

Monsieur GOMEZ indique que c'est au conseil de délibérer là sur le principe et que les conditions d'applications seront définies ultérieurement avec les associations.

Monsieur BOUNY pense qu'il vaut mieux prendre le pouls à ce conseil et délibérer ultérieurement car il a l'impression que c'est compliqué avec les associations.

Madame GOMEZ pense que l'on rajoute de la tension supplémentaire en refusant cette subvention de 10 euros alors que précédemment on a voté une subvention de 15 euros pour la sortie à Montmartre.

Madame LABRUYERE vote contre car elle estime que la délibération est prise trop tôt sans avoir discuté au préalable avec les associations.

Questions diverses:

Madame LABRUYERE indique que le panneau « cassis » est parti entièrement avec le pied au chemin des morts.

Madame GOMEZ indique que la commission fleurissement travaille sur le label Villes et Villages Fleuris qu'elle a mis en place des ateliers participatifs un mercredi par mois dans le cadre du label Ville et Villages Fleuris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2023 est levée à 21h15.

<u>OBSERVATIONS</u>	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire
	Michel COUVERT	François GOMEZ